Visiteurs de prison

A V F P B

Affranchissement postal

Numérisation et détention.

Colloque européen – Strasbourg, 26 au 28 juin 2025

Mot de l'AVFPB

Chers amis et membres,

Madame Solange Pourveur et Monsieur Alain Grosjean, membres de l'Association des Visiteurs Francophones de Prison de Belgique (AVFPB), ont participé au colloque européen organisé à Strasbourg du 26 au 28 juin par le Forum européen de politique criminelle appliquée, dont notre association est membre.

Le thème de cette rencontre était : « Numérisation et détention – atouts et limites ». Plusieurs conférenciers ont partagé leurs expériences et réflexions issues de différents contextes professionnels. Ces interventions ont été suivies de débats nourris, permettant d'aborder les enjeux multiples liés à la place du numérique dans le milieu carcéral.

La numérisation des outils de communication est sans conteste appelée à se généraliser dans les années à venir. Déjà largement présente dans notre quotidien, elle facilite la communication et améliore la rapidité ainsi que la qualité du travail. Toutefois, cette évolution comporte aussi des risques : l'inégalité d'accès demeure une réalité, en particulier pour les publics précarisés et la fracture numérique menace de s'accentuer.

Dans un environnement hautement sécurisé comme celui des prisons, l'introduction du numérique soulève encore davantage de questions et de défis. C'est pourquoi la tenue de ce colloque réunissant professionnels et bénévoles intervenant dans le milieu carcéral s'est révélée particulièrement enrichissante et bénéfique pour tous les participants.

Nous avons résumé dans ce dossier l'essentiel du contenu des interventions des conférenciers présents à ce séminaire. Nous espérons que ce partage d'informations vous sera utile dans le quotidien de votre engagement auprès des personnes que vous visitez et qu'il pourra aussi vous aider à aborder cette question cruciale : **comment appliquer au mieux les outils numériques dans notre travail de visiteurs.**

La rédaction de ce trait d'union est basée sur une traduction de la version enregistrée des conférences retranscrites en version texte. Une traduction en français des interventions de certains orateurs a également été nécessaire. Il est donc possible que ce travail comporte certaines erreurs de traduction. Cependant, je pense que les textes sont assez fidèles aux contenus des conférences. Pour le côté convivial du lecteur, j'ai choisi un mode de rédaction racontée des interventions des conférenciers tout en essayant de rester le plus synthétique possible. Bonne lecture ! Alain Grosjean.

Table des matières

Introduction

PARTIE I – **Conférences**

1. **Numérisation vue par les avocats au Luxembourg**
2. **Expérimentation à Nuremberg**
3. **Numérisation et réinsertion en Autriche**
4. **Stratégie numérique suisse**
5. **Numérisation pénitentiaire en Rhénanie-du-Nord-Westphalie**

PARTIE II – **Conclusions**

1. **Conclusions du groupe des participants allemands**
2. **Conclusion du groupe des participants francophones**

Introduction au colloque

Le Président, Berthold Ritscher ouvre la conférence de ce vendredi avec un ton posé mais ferme. Il souhaite avant tout situer les enjeux et donner un cadre clair aux discussions à venir.

Une mise en contexte nécessaire

Dès le début, il rappelle que la thématique de la numérisation en prison ne peut être comprise sans prendre en compte les réalités concrètes des établissements, les contraintes sécuritaires, mais aussi les attentes de la société civile et des familles.

Il souligne combien la transition numérique, si elle est mal pensée, pourrait creuser des fractures plutôt que les réduire.

L'importance du dialogue

L'orateur insiste sur le fait que cette rencontre doit être l'occasion de dialoguer entre cultures juridiques et pratiques nationales. Chaque pays apporte son expérience et ses limites, mais tous partagent le même objectif : humaniser la détention et préparer la réinsertion.

L'orateur met en avant la nécessité d'écouter les praticiens, les chercheurs, mais aussi les avocats et les personnes qui accompagnent les détenus au quotidien.

Les défis de la numérisation

Parmi les défis qu'il énumère :

- le risque de fracture numérique pour les détenus n'ayant aucune compétence informatique ;
- les craintes sécuritaires liées à un usage incontrôlé ;
- la nécessité de concevoir des outils numériques à la fois utiles, accessibles et sûrs.

Il rappelle que la numérisation ne doit jamais être un gadget, mais un levier de justice et de dignité. Enfin, il conclut son introduction par une invitation : « Ces deux jours de travail ne seront fructueux que si chacun ose partager ses expériences, y compris ses échecs. C'est dans la confrontation des idées que naîtra une voie commune ».

Les participants acquiescent. L'introduction, sobre et claire, lance ainsi les débats sur une note de responsabilité et d'engagement collectif.

1.La numérisation carcérale vue par des avocats au Luxembourg

Laura Malki, Avocate et Lutgen & Associés (LU) et Noémie Sadler , Etude Sadler (LU)

La rencontre commence dans un climat chaleureux. Les intervenants, deux avocates Luxembourgeoises, se présentent : l'une, présidente de la commission consultative des droits de l'homme, explique son engagement de longue date dans la défense des droits fondamentaux ; l'autre, plus jeune, souligne son expérience quotidienne auprès des justiciables, notamment en droit pénal et en assistance commise d'office. Ensemble, elles souhaitent partager une réflexion sur la situation carcérale au Luxembourg et sur les enjeux de la numérisation dans ce domaine.

Le cadre pénitentiaire luxembourgeois

Le Luxembourg compte seulement trois établissements pénitentiaires : - le Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff (CPU), réservé à la détention préventive ; - le Centre pénitentiaire de Luxembourg (CPL), destiné aux personnes condamnées ; - et le CPG, un centre semi-ouvert, qui permet aux détenus de travailler ou de se former à l'extérieur dans la journée, afin de préparer leur réinsertion.

Un rappel est fait de la loi de 2018, qui a modernisé partiellement l'administration pénitentiaire. Mais les avocates notent que cette réforme, bien qu'assez récente, aborde très peu la question de la digitalisation. Les références aux outils numériques sont fragmentaires et ne constituent pas un cadre juridique solide. La numérisation en pratique : entre progrès et contraintes.

Dans la réalité quotidienne, plusieurs outils numériques sont déjà présents : - les appels téléphoniques, encore très limités par leur absence de spontanéité ;

- la visioconférence (Teams, Zoom), développée massivement durant le Covid et aujourd'hui maintenue ; - la possibilité, pour certains détenus, d'acheter un ordinateur sans accès internet afin de travailler, suivre des cours ou jouer.
La visioconférence est perçue comme un véritable progrès : elle facilite la communication entre avocats et clients, réduit les coûts et le temps de déplacement, et permet aussi un contact plus régulier avec les familles. Les détenus eux-mêmes en soulignent la rapidité et la flexibilité, surtout pour le suivi de leur dossier.
Mais tout n'est pas idéal. Certains regrettent le manque de salles disponibles, la perte du lien humain lors d'un échange virtuel ou encore le risque que les avocats se déplacent de moins en moins en prison.

Avantages et inconvénients pour la défense
Les avocats racontent comment ils arbitrent entre rencontre physique et visioconférence. - Pour un premier rendez-vous, ils privilégient toujours la visite au centre pénitentiaire, afin de créer un lien de confiance et d'apporter un soutien moral. - Pour le suivi courant ou les échanges rapides, la visioconférence est souvent choisie, car elle permet de travailler directement sur ordinateur avec l'ensemble du dossier. - Pour les audiences importantes (demandes de mise en liberté, procès au fond), le déplacement reste la règle : rien ne remplace la présence physique, rappellent-elles.
Elles saluent toutefois une avancée récente : les avocats peuvent désormais apporter un ordinateur ou une tablette en prison pour consulter le dossier avec leur client, ce qui évite d'imprimer des volumes entiers de pièces.

Les défis et les questions ouvertes
Au fil de leur intervention, les avocates soulignent plusieurs défis : - l'absence d'un cadre légal clair sur la digitalisation carcérale ; - la confidentialité des échanges avec les clients, qui doit être garantie dans les communications numériques ; - les inégalités économiques entre détenus, certains pouvant acheter un ordinateur, d'autres non ; - la question sensible de la surveillance numérique : caméras, contrôles, voire algorithmes… jusqu'où aller sans porter atteinte aux droits fondamentaux ?
Elles insistent aussi sur le rôle crucial des assistants sociaux, véritables relais entre les avocats et les détenus pour transmettre des documents ou assurer la communication.

Une conclusion partagée
En conclusion, les deux intervenantes affirment que la numérisation n'est pas un luxe mais un levier de réinsertion. Elle peut améliorer l'accès à la formation,

fluidifier les démarches administratives, renforcer le lien familial et professionnel, mais elle doit rester équitable, encadrée et humaine.
L'une des avocates résume ainsi : Oui, Teams, Zoom ou les ordinateurs en cellule sont des outils utiles. Mais rien ne doit remplacer la relation directe entre l'avocat et son client, ni le rôle fondamental de la justice humaine derrière la technologie.

2.Expérimentation de la numérisation carcérale à Nuremberg

Prof. Dr. Christian Ghanem Technische Hochschule Nürnberg

L'orateur prend la parole avec un ton simple et direct : Merci de votre intérêt. Je vais vous parler de ce que nous faisons à Nürnberg, dans nos établissements pénitentiaires, et de ce que nous avons appris en expérimentant la numérisation.

Le contexte : un système en tension
Il commence par rappeler que la Bavière dispose d'un système pénitentiaire dense, avec de nombreux établissements, dont ceux de Nürnberg. La réalité quotidienne y est marquée par une forte pression sur les places de détention, une pénurie de personnel et des procédures encore largement bureaucratiques et papier.
Si nous voulons améliorer la réinsertion, explique-t-il, nous devons trouver des moyens modernes de travailler. La numérisation est une partie de la solution.

Les premières étapes de la numérisation
Le projet pilote de Nürnberg a commencé modestement : - des postes informatiques en salle de formation, pour offrir aux détenus un accès encadré à des outils numériques ; - des tests d'applications sécurisées permettant de consulter son compte personnel, ses rendez-vous ou le règlement ; - l'expérimentation de programmes éducatifs en ligne, accessibles depuis les cellules dans un cadre strict.
L'objectif était double : réduire la charge administrative pour les gardiens et donner un minimum d'autonomie numérique aux détenus, afin de préparer leur retour à la société.

La réaction des détenus
L'orateur raconte que les détenus ont accueilli ces nouveautés avec beaucoup d'intérêt. Certains, en détention depuis de longues années, découvraient des outils devenus banals dans la société libre.
Quand on leur a montré une simple interface en ligne pour voir leur solde ou demander un rendez-vous, certains ont dit : C'est la première fois que je

me sens acteur de ma vie en prison.
Il note que cet accès encadré réduit aussi les tensions et les frustrations, car les détenus comprennent mieux ce qui se passe concernant leurs demandes.

Le regard du personnel pénitentiaire

Du côté du personnel, la réaction a été partagée. Les éducateurs et assistants sociaux se sont montrés enthousiastes : pour eux, ces outils représentent un gain de temps et de clarté.
Les gardiens, en revanche, étaient plus sceptiques, craignant une charge supplémentaire ou des risques de sécurité. Mais au fil du temps, l'expérience leur a montré que la numérisation pouvait simplifier la gestion quotidienne, en réduisant les papiers et en évitant des malentendus fréquents.

Les bénéfices observés

L'orateur souligne trois apports majeurs : 1. La réinsertion : les outils numériques préparent mieux les détenus à une société digitalisée. 2. L'efficacité administrative : moins de paperasse, plus de suivi en temps réel. 3. La transparence : les détenus voient eux-mêmes l'état de leurs démarches, ce qui réduit frustrations et conflits.

Les défis à surmonter

Bien sûr, tout n'est pas réglé. - Le coût reste un obstacle : équiper les établissements en matériel sécurisé demande un budget important. - La sécurité informatique est un défi permanent. Nous ne pouvons pas donner un accès libre à internet. Tout doit passer par des systèmes fermés et surveillés. - Enfin, il reste à définir un cadre juridique clair, car la loi n'a pas encore pleinement intégré ces pratiques.

Une vision pour l'avenir

En conclusion, l'orateur insiste sur la nécessité d'aller plus loin : Nous ne devons pas voir la numérisation comme une option ou un gadget. C'est une obligation si nous voulons que les détenus retrouvent leur place dans une société numérique.

Il appelle à une approche équilibrée : sécuriser le système, certes, mais surtout placer la réinsertion au centre.
Ses derniers mots résonnent dans la salle : Donnons à ceux qui sortent de

prison la possibilité d'être nos voisins numériques de demain – et pas des exclus de la société digitale.

3.Numérisation et réinsertion en Autriche

par Veronika Hofinger, Directrice adjointe de l'institut Université d'Innsbruck (AT)

Si tôt le matin, vous vous intéressez déjà à ce sujet important…L'oratrice commence d'un ton à la fois surpris et enthousiaste. Elle annonce qu'elle va présenter l'expérience autrichienne en matière de numérisation dans les prisons, mais aussi les recherches sociologiques qui ont accompagné ce processus. Dès le départ, elle nuance : L'Autriche n'est pas vraiment un précurseur dans ce domaine. Comparée à l'Allemagne, à la Belgique, à la Finlande, à la Suisse ou encore au Royaume-Uni, nous avons pris du retard. Mais nous avons lancé un projet pilote, et ce que nous avons découvert mérite d'être partagé.

Démarrer par la parole des détenus

Plutôt que de théoriser, le projet a commencé par écouter les détenus – y compris ceux qui sortaient de longues peines. L'idée était simple : savoir de quoi ils avaient réellement besoin. Les réponses furent frappantes : - Le lien social : pouvoir communiquer plus facilement avec la famille et les amis. Aujourd'hui, cela coûte cher et reste très limité, ce qui explique la prolifération de téléphones portables illégaux. - La transparence administrative : comprendre ce qui se passe lorsqu'on dépose une demande, ne pas voir ses papiers disparaître dans la bureaucratie. - L'autonomie : consulter soi-même le solde de son compte, ses rendez-vous, ses droits. - L'accès à l'information et à l'éducation : beaucoup ont dit se sentir abrutis en prison, privés d'opportunités d'apprendre, de se préparer à un examen ou simplement de chercher une information comme on le ferait sur

Google. - La musique : un besoin inattendu, mais récurrent. Les détenus disaient qu'elle leur manquait, qu'elle les aidait à se détendre et à supporter un quotidien rythmé par une télévision allumée 24 h/24.

Pour illustrer, elle cite une détenue jeune, influenceuse avant son incarcération : Dans mon téléphone, il y avait ma vie : mes numéros, mes photos, mes vidéos. Quand on me l'a retiré, c'était comme si on m'avait arraché une partie de moi.

Le point de vue du personnel

Ensuite, les chercheurs ont demandé leur avis au personnel pénitentiaire. Car, rappelle l'orateur, sans eux, rien n'est possible.

Surprise : le soutien fut plus fort qu'attendu. - Les services sociaux, psychologiques et éducatifs se sont montrés très favorables à la numérisation. - Les gardiennes étaient plus sceptiques, surtout pour des raisons de sécurité et de coût.

Un chiffre marque les esprits : 70 % du personnel de surveillance et 95 % des services spécialisés voient un potentiel réel dans la numérisation, surtout pour la communication avec les familles et les proches.

Le projet pilote de Suben

L'expérience concrète a eu lieu dans la prison de Suben am Inn, près de la frontière allemande. Après un long processus administratif, 10 tablettes, 30 ordinateurs portables et un kiosque numérique ont été installés grâce à la société belge Prison Cloud.

Les services testés : - Apprentissage en ligne dans les cellules, une avancée majeure pour ceux qui préparaient un diplôme ou un examen. - Accès à un intranet avec des informations juridiques et pratiques. - Numérisation des demandes et du suivi administratif. - Consultation du solde de compte. - Médiathèque de l'ORF (chaîne publique autrichienne).

Résultats : les détenus se sont dits heureux de retrouver un peu d'autonomie, d'apprendre une langue, de préparer un examen, ou même… d'apprendre la guitare.

Mais certains points sont restés décevants : la communication avec l'extérieur, pourtant la demande la plus forte, est restée très limitée.

Obstacles et réalités

La conférencière insiste sur la difficulté de mise en œuvre : - Surpopulation carcérale et manque de personnel rendent la gestion de ces projets très lourde. - Le système pénitentiaire reste rigide, avec une inertie forte. - Le risque est que la numérisation serve surtout les intérêts administratifs (réduction de tâches, surveillance accrue) plutôt que les besoins des détenus.

Elle alerte aussi sur un danger : que ces outils deviennent de simples vitrines, présentées aux visiteurs officiels, mais sans impact réel sur le quotidien de la majorité des détenus.

Bilan et perspectives

En conclusion, elle appelle à une numérisation axée sur les besoins. Oui, il y a un potentiel immense pour favoriser l'éducation, l'autonomie et la réinsertion. Mais il y a aussi des risques : - d'accroître la surveillance sans bénéfice réel, - de réduire les interactions humaines, - ou de créer une pseudo-autonomie qui n'est en fait qu'un transfert de charge sur le détenu.
La question clé, résume-t-elle, est simple : met-on vraiment les besoins des détenus au centre, ou cherche-t-on surtout à simplifier la vie de l'administration ?
Elle termine sur une note lucide : la numérisation n'est pas un gadget. C'est une opportunité, mais aussi une responsabilité. Et c'est tout un équilibre à trouver, entre efficacité, sécurité et humanité.

4.Stratégie numérique suisse dans l'exécution des peines

Par Sarah Blum, CCSPC Berne (CH)

Bonjour à toutes et à tous, et bienvenue – sur place et en ligne ! On m'a demandé combien de temps devait durer cette présentation. La réponse ? Jusqu'à ce qu'il fasse trop chaud. Alors je vais essayer d'aller droit au but, mais si vous voyez que j'accélère, vous comprendrez pourquoi…

Le sourire de l'oratrice (ou l'intervenante) détend immédiatement l'atmosphère. Elle annonce la couleur : elle va nous parler de la stratégie numérique de la Suisse dans l'exécution des peines.

Poser le décor : un système pénitentiaire fédéraliste

Madame Blum commence par quelques chiffres qui frappent l'auditoire. La plus grande prison du pays se trouve à Zurich, avec près de 400 places, tandis que la plus petite n'en compte que… quatre. Au total, la Suisse dispose de 88 établissements pénitentiaires, avec environ 5 000 collaborateurs.
Puis elle insiste sur une particularité bien suisse : le fédéralisme. Chaque canton gère son propre système judiciaire. Pour éviter que chacun « parte » dans son coin, les 26 directeurs d'établissements se sont regroupés dans une conférence nationale, la KKLJ. C'est dans ce cadre que ~~moi~~, je m'occupe de tout ce qui est numérique. La directrice générale, ~~elle,~~ s'occupe de… tout le reste ! lance-t-elle, déclenchant quelques rires.

La naissance d'une stratégie numérique

Elle revient sur le point de départ : la pandémie. En 2021, avec le coronavirus, on a beaucoup parlé de numérique. Et très vite, on a réalisé une chose : si chaque canton développe ses propres outils, on court au désastre.

Après de longues discussions et un processus politique fastidieux, une stratégie commune a été adoptée en avril 2023. Une ambition claire s'en dégage : travailler ensemble, mutualiser les outils, harmoniser les pratiques.

Et pour quoi faire ? Pas pour le plaisir d'avoir une stratégie, précise-t-elle, mais pour améliorer trois choses : la réinsertion, la sécurité et l'efficacité.

Les grands chantiers

L'oratrice détaille ensuite deux projets phares :

1. Le dossier pénal électronique. Aujourd'hui, chacun imprime le dossier, prend des notes, le renvoie… Résultat : les informations se perdent. Nous voulons changer cela et créer un dossier numérique collaboratif. Un seul dossier, avec des accès adaptés aux différents acteurs. Ce sera un vrai changement de culture !
2. Le système d'information pénitentiaire (Zedat). Actuellement, pour savoir où une cellule est libre, on se base sur des tableaux Excel… mis à jour une fois par mois. Et avec 96 % de taux d'occupation, ça devient sport ! plaisante-t-elle. L'objectif est de disposer de données fiables et actualisées quotidiennement pour faciliter les placements et la recherche de personnes déjà détenues.

La prison intelligente

Puis elle aborde un sujet qui capte toutes les attentions : la prison intelligente. Tout le monde utilise ce terme, mais personne ne sait vraiment ce que ça veut dire. Nous avons donc décidé, en Suisse, de le définir.

La prison intelligente, explique-t-elle, c'est un environnement qui, grâce au numérique, rend le travail plus efficace, assure la sécurité et facilite la réinsertion.

Et elle insiste sur un enjeu crucial : le fossé numérique. Beaucoup de détenus sortent totalement déconnectés de la société : incapables d'acheter un billet de train en ligne ou de chercher un appartement autrement que dans un journal papier. Les détenus d'aujourd'hui sont nos voisins de demain, rappelle-t-elle. Nous voulons des voisins intégrés, pas des voisins largués.

L'exemple de Stanz : les tablettes en prison

Pour illustrer, elle raconte une histoire concrète : celle de la petite prison de Stanz 24 places seulement, dans le canton de Nidwald. Depuis 2004, cette prison pilote un projet où les détenus utilisent des tablettes Samsung. Pourquoi pas Apple ? Trop cher ! glisse-t-elle en riant.

Ces tablettes permettent de consulter le règlement intérieur, de prendre rendez-vous avec le médecin ou l'aumônier, de commander au kiosque… mais aussi d'accéder à des programmes d'e-learning et de divertissement.

Au début, cela a été une révolution. Les détenus commandaient tout et n'importe quoi, comme sur Zalando, plaisante l'oratrice. Il a fallu poser des limites. Mais aujourd'hui, ces tablettes sont devenues normales et leur valeur ajoutée est indéniable : moins de paperasse pour les gardiens, plus d'autonomie pour les détenus.

Ce qu'il faut retenir

En conclusion, l'oratrice tire trois leçons : - On est plus forts ensemble. C'est le sens de cette stratégie commune. - Les erreurs sont utiles. Mais il faut apprendre à en faire de nouvelles, pas répéter les anciennes. - La numérisation est un voyage. Parfois c'est passionnant, parfois ennuyeux, mais on avance, et c'est ça qui compte.

Et elle termine par une formule qui résonne : Toujours pour le bien de l'individu. Toujours pour le bien de la société. Toujours pour le bien de la justice. Toujours pour le bien de la sécurité.

La salle est conquise. Le public retient une conviction forte : la numérisation, en Suisse, n'est pas une mode, mais un outil concret au service d'une justice plus humaine et plus efficace.

5.La numérisation pénitentiaire en Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Joachim Reinemann, du système pénitentiaire de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Merci pour l'invitation. Je suis heureux de pouvoir partager avec vous l'expérience allemande, plus précisément celle de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, qui est un des plus grands Lands du pays. L'orateur commence par poser le décor.

Avec ses 18 millions d'habitants et ses 36 établissements pénitentiaires, c'est le Land le plus peuplé d'Allemagne.

Les premiers pas vers le numérique

Il raconte que l'aventure a commencé en 2016, avec une idée simple : donner aux détenus un accès encadré à des outils numériques. L'un des tout premiers projets fut la création d'une infrastructure interne de communication. On voulait deux choses : réduire la charge administrative pour le personnel, et offrir aux détenus un minimum d'autonomie.

L'orateur insiste sur un principe clé : la numérisation n'est pas une révolution imposée d'en haut, mais un processus qui a grandi étape par étape, piloté par l'expérience concrète.

Les services numériques pour les détenus

Peu à peu, différents services ont été ajoutés : - un système de messagerie interne, pour déposer une demande ou prendre rendez-vous, - la possibilité de consulter son compte en ligne, - l'accès aux informations officielles (règlement, annonces, droits), - des modules de formation en ligne.

Nous avons voulu donner aux détenus une petite fenêtre vers la normalité numérique, tout en gardant le cadre sécuritaire strict.

La communication avec l'extérieur

Un des points les plus attendus a été la visiocommunication avec les familles. L'orateur raconte qu'au début, il y avait beaucoup de scepticisme : Allions-nous ouvrir la porte aux abus ? Mais l'expérience a montré que, bien encadrée, cette communication est devenue un outil précieux, surtout pour les détenus dont les proches vivent loin ou n'ont pas les moyens de se déplacer.

Il souligne aussi que la crise du Covid-19 a joué un rôle d'accélérateur : les parloirs fermés ont obligé l'administration à tester et développer rapidement des solutions numériques pour maintenir les liens familiaux.

Les bénéfices pour le personnel

Contrairement à certaines craintes initiales, le personnel s'est montré progressivement convaincu. Les demandes administratives, par exemple, se font désormais via une tablette et non plus par formulaires papier déposés à la hâte. Résultat : moins de confusion, moins de pertes, plus de temps pour le travail relationnel.

La numérisation ne remplace pas l'humain, insiste l'orateur, mais elle enlève

beaucoup de petites tâches bureaucratiques qui nous épuisaient.

Les défis rencontrés

Bien sûr, tout n'a pas été simple. - Sécurité : la crainte que les tablettes ou ordinateurs soient détournés de leur usage. - Coûts : équiper et maintenir une infrastructure numérique sécurisée dans 36 prisons est un investissement lourd. - Formation : il a fallu former le personnel, mais aussi accompagner les détenus qui n'avaient jamais utilisé certains outils.
Il rappelle avec humour que certains détenus de longue peine n'avaient jamais touché un smartphone. Quand on leur a montré une tablette, c'était comme de la science-fiction.

Une vision d'avenir

En conclusion, l'orateur résume ainsi la philosophie du projet : - Donner aux détenus une expérience numérique réaliste qui les prépare à la vie après la prison, - Soulager le personnel par une meilleure organisation, - Toujours garder la sécurité au centre.
Nous ne voulons pas créer une prison futuriste qui n'a rien à voir avec la vie réelle. Nous voulons préparer les gens à réintégrer une société numérique.
Il termine sur une note d'optimisme : La numérisation, ce n'est pas un luxe. C'est un chemin nécessaire, que nous devons parcourir avec pragmatisme et humanité.

Conclusions du groupe des participants allemands B. Ritscher et M. Horstkortte

L'orateur prend la parole pour conclure les travaux du séminaire. Il insiste d'emblée : Nous avons exploré ensemble les pistes de la numérisation et regardé concrètement ce qui existe déjà.

Participation numérique et liens sociaux

Le premier thème abordé est celui de la participation numérique des détenus. L'orateur évoque des cours d'informatique déjà organisés dans certaines prisons et souligne combien ces initiatives sont attrayantes pour

les personnes incarcérées.
Il met aussi en avant l'usage de la visioconférence pour maintenir les contacts familiaux. Cette idée rejoint ce qui avait été discuté par les groupes français et le matin même : préserver le lien social malgré l'enfermement.

Santé et télémédecine

Le second volet touche à la santé. Les outils numériques ouvrent la voie à une meilleure prise en charge médicale derrière les murs : consultation à distance, télémédecine, suivi renforcé.
Pour l'orateur, ces technologies permettent de répondre à une double exigence : protéger la santé des détenus et pallier le manque de médecins disponibles dans les établissements.

Internet accompagné et encadré

Un autre point fort concerne la possibilité pour les détenus d'accéder à Internet, mais sous supervision stricte. L'idée n'est pas d'offrir une liberté illimitée, mais bien un usage accompagné, permettant aux prisonniers de se familiariser avec les outils numériques sans compromettre la sécurité.

La coopération police–parquet.

La conclusion revient également sur l'échange numérique entre la police et le ministère public. En Allemagne, la police enquête, mais le parquet conduit la procédure. Il existe déjà une collaboration permanente et l'introduction du dossier électronique facilite encore ces échanges.

Une innovation venue de Pologne

Un projet original est mentionné : en Pologne, des caméras spéciales sont testées pour analyser les expressions faciales lors des entretiens.
L'objectif ? Détecter émotions, mensonges, ou malaises, comme une sorte de détecteur psychologique. Ce projet, bien que controversé, suscite de l'intérêt dans plusieurs pays, car il pourrait être utile aux psychiatres, psychologues et criminologues dans leur travail avec les personnes détenues.

La situation particulière de la détention préventive

L'orateur rappelle ensuite que la détention préventive constitue un cas à part :

très peu de contacts, des possibilités de communication extrêmement limitées. La participation numérique doit donc y être pensée séparément, avec des modalités adaptées.

Les acteurs extérieurs

Enfin, il est question des bureaux de réseau ou plutôt des espaces destinés aux intervenants extérieurs (professionnels, associations, bénévoles). Ces derniers peuvent accéder à Internet pour rechercher et transmettre des informations utiles aux détenus.

Une conclusion ouverte

L'orateur clôture sur un ton simple et reconnaissant : Voilà, c'est tout pour aujourd'hui. Merci beaucoup, super !

Conclusion du groupe des participants francophones

Pour le groupe francophone Raphaël Bonte prend la parole pour restituer les réflexions émises. Le ton est collectif, mais très concret.

La participation numérique comme enjeu majeur

Dès le début, il rappelle que la question de la participation numérique des détenus traverse l'ensemble des discussions. Dans nos sociétés, dit-il, le numérique est devenu une évidence. Pour les personnes privées de liberté, c'est une fracture supplémentaire si nous ne faisons rien.

Les membres du groupe soulignent que le numérique ne doit pas être vu comme un luxe, mais comme une nécessité pour préparer la réinsertion.

Préserver le lien avec les proches

Un des points les plus partagés est l'importance du lien familial. Grâce à la visioconférence et à la messagerie électronique sécurisée, les détenus peuvent maintenir une relation plus régulière avec leurs proches, y compris lorsque les distances ou les contraintes rendent les visites physiques difficiles.

Une incarcération qui coupe brutalement du monde extérieur, explique l'orateur, ne prépare pas à une sortie réussie.

L'éducation et la formation numérique

Le groupe insiste sur la formation aux outils numériques. Cours d'informatique, apprentissage des démarches administratives en ligne, usage de logiciels bureautiques : ces compétences sont indispensables pour reprendre une vie active et autonome.

Le numérique est ainsi vu comme un levier d'égalité des chances, même en détention.

Les services numériques encadrés

Une piste forte évoquée par le groupe est celle d'outils numériques fermés et sécurisés : - consultation du règlement intérieur ; - suivi du solde personnel et des demandes ; - accès à des ressources pédagogiques et culturelles.

Ces services apportent de la transparence et réduisent les tensions avec l'administration.

Les réserves et les précautions

Toutefois, le groupe souligne que la sécurité et l'accompagnement humain sont essentiels. Un accès non encadré pourrait créer des risques. Mais un accès trop restreint risquerait de vider l'outil de son sens.

L'équilibre est donc à trouver entre sécurité, confiance et utilité réelle.

Une vision partagée

Pour terminer, le groupe francophone insiste pour donner un message clair : La numérisation n'est pas un gadget pour les prisons. C'est un outil indispensable, à condition d'être pensé comme un accompagnement vers la réinsertion et la citoyenneté.

Notre association ne reçoit aucun subside et vit uniquement des cotisations de ses membres et de dons. Elle est un membre actif du* Forum Européen de Politique Criminelle Appliquée *qui fédère plusieurs associations actives dans ce domaine et est reconnu par le Conseil de l'Europe auprès duquel il a obtenu une voix consultative.

Vous pouvez soutenir l'Association de Visiteurs Francophones de Prison de Belgique (AVFPB), soit par un don, soit en la rejoignant comme membre effectif (si vous êtes actif en prison) ou comme membre adhérent (sympathisant).

Conformément au Règlement Européen Général sur la Protection des Données (RGPD/GDPR) entré en vigueur le 25 mai 2018, nous vous confirmons que vos données personnelles sont confidentielles et ne seront en aucun cas délivrées à des tiers.

Bulletin d'affiliation à l'AVFPB à envoyer par courriel : avfpb@hotmail.com ou par poste c/o Hubert d'Ansembourg, Sint-Annastraat 95-A / 3090 Overijse

Compte bancaire : BE85 3630 7395 9106 de l'AVFPB

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE :

MAIL :

PRISON VISITEE (si visiteur effectif) :

Souhaite devenir

O Membre effectif (réservé aux visiteurs de prison - cotisation : min EUR 15)

O Membre adhérent (cotisation facultative)

Verse un don de : □ 10 € □ 20 € □ 30 € □ autre .....

DATE : SIGNATURE :

Visiteurs de Prison AVFPB

Association de Visiteurs Francophones de Prison de Belgique – ASBL
N° d'entreprise : 0826 259 757
Siège social : rue de l'Etang Derbaix 2 – 7033 CUESMES
Compte bancaire: IBAN: BE85 3630 7395 9106 - BIC: BBRUBEBB
Courriel: avfpb@hotmail.com - site : http://visiteursdeprison-avfpb.be/